

FONDEMENTS ET VALEURS

MISSION DE L'ASSOCIATION



L'Association Départementale de Vaucluse pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte regroupe des personnes ayant pris conscience des difficultés d'adaptation familiale, sociale, scolaire, professionnelle qui se posent aux enfants, adolescents et adultes confrontés à des problématiques d'origine sociale et liées à toute forme d'handicap.

L'association a pour but la mise en œuvre de tous les moyens légaux et réglementaires propres à assurer l'épanouissement et l'intégration sociale des enfants, adolescents et adultes en difficulté (sociale, sanitaire, familiale, professionnelle), de traiter toutes formes d'exclusion et d'assurer toutes mesures relatives à la prise en charge de personnes relevant de la protection juridique des majeurs.

Son objet est donc social et médico-social.

Les membres de l'Association se déclarent désireux de les aider, en mettant à leur service et à celui de leurs familles, tous les moyens nécessaires à leur développement psychique, physique et affectif.

Reconnaissant le droit fondamental de la personne humaine d'assumer sa propre réalité et de participer à la vie sociale, l'Association affirme son attachement à :

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme,
- La Convention Internationale des Droits de l'Enfant adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 20 novembre 1989.

Ces principes généraux serviront, en permanence, de base de développement des actions en faveur de la jeunesse au sein de l'ADVSEA. Les actions développées ont pour objectif premier de rendre ou de faciliter l'accès à une capacité citoyenne à ces enfants, adolescents, ou adultes pour lesquels l'Association intervient : insertion globale, autonomie, responsabilité, sociabilité.

L'Association est une instance de réflexion, d'incitation, de promotion et d'innovation dans tous les domaines qui la concernent.

Partenaire active, créative et responsable dans la prévention, la protection et la résolution des problèmes des enfants, des adolescents et adultes en difficulté, elle participe à l'économie sociale et sert l'intérêt général par la gestion et la mise en œuvre des moyens dont elle dispose.

En référence à ces textes, l'Association fonde son engagement et son action sur les principes et valeurs inspirés de la charte du SNASEA, déclinés ci-après :

UNE ETHIQUE DE CONVICTION, UNE ETHIQUE DE RESPONSABILITÉ

La dignité des personnes : exiger pour chacun l'accès aux droits de tous.

La place des personnes dans notre société est au cœur du travail social, éducatif, médical et sanitaire. Promouvoir un ensemble de droits auxquels sont liés des devoirs ne suffit plus. La montée de la précarité et de l'exclusion illustre les limites d'une telle construction.

Un engagement civique : provoquer une prise de conscience des citoyens.

La solidarité nationale doit retrouver, aujourd'hui, des formes d'actions faisant appel à l'engagement civique. L'action sociale, médico-sociale est d'abord le fait d'hommes et de femmes, citoyens responsables engagés dans la construction d'une société solidaire.

Les valeurs humanistes dans une société multiculturelle : récuser tout dogmatisme.

Les Associations partagent une pratique d'ouverture, synonyme d'accueil et de respect de l'autre, fondement d'une société démocratique.

Elles offrent des espaces de médiation. Elles sont des lieux propices à la reconnaissance des identités individuelles et collectives.

Le débat démocratique : organiser des réponses collectives et concertées.

L'Etat républicain est le garant de la Solidarité. Par la décentralisation, il a confié, pour une part aux élus locaux la responsabilité de la mettre en œuvre.

Les Associations doivent participer aux débats sur les choix nationaux et locaux et manifester leur capacité à réagir en acteurs concernés.

Une économie de solidarité : oser des choix.

Les Associations manifestent leur volonté d'organiser les échanges en replaçant la solidarité au centre de leurs choix.

Elles affirment l'importance d'une intervention publique nationale et locale pour assurer cette dynamique.

Une responsabilité pleine et entière : afficher la transparence.

Les Associations ont des devoirs. Leur fonctionnement et leur organisation doivent être exemplaires et refléter toutes les valeurs sur lesquelles elles fondent leur engagement. Leurs missions, leurs objectifs, les moyens mis en œuvre pour y parvenir, l'évaluation de leurs actions doivent être publiques, clairs et transparents.